

**COMMUNE DE SAINT-FLOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2025**  
**DELIBERATION N°08/07/2025-130**

Conseillers en exercice : 29 L'an deux mille vingt-cinq, le huit Juillet, à dix-neuf heures, le Conseil  
Présents : 18 Municipal de la Commune de SAINT-FLOUR s'est réuni en séance  
Absents représentés : 5 ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,  
Absents excusés : 6 sous la présidence de Monsieur Philippe DELORT, Maire.  
Votants : 23

**Étaient présents :**

M. Philippe DELORT, Maire, M. Eric BOULDOIRES, MME Marie PETITIMBERT, M. Frédéric DELCROS, MME Annick MALLET, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Bonnie DELEPINE, M. Jérôme GRAS, Adjoints,  
MM. Jean-Luc PERRIN, MME Corinne AMAT, MM Christian GRENIER, Nicolas FRENANDEZ, MMES Emmanuelle NIOCEL-JULHES, Maryline VICARD, MM. Yannick MOURET, Marc POUGNET, MME Christiane MEYRONEINC, M. Jonathan LAROUSSINIE Conseillers Municipaux.

**Absents représentés :**

MME Florie PAROU par MME Emmanuelle NIOCEL-JULHES,  
M. Jean-Claude PRIVAT par M. Jean-Luc PERRIN,  
M. Géraud DELPUECH par M. Philippe DELORT,  
M. Tarek EL MAROUANI par M. Eric BOULDOIRES,  
MME Martine GUIBERT par M. Marc POUGNET.

**Absents excusés :**

MMES Patricia RENAUD, Mathilde BOUT, Marine NEGRE, Nathalie LESTEVEN, M. Bruno TEISSEDRE, MME Marie-Pierre MURAT.

Madame Maryline VICARD a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le **16 JUIL. 2025** et que la convocation avait été faite et publiée le 1<sup>er</sup> Juillet 2025.

Le présent extrait a été transmis le **15 JUIL. 2025** à Monsieur le Sous-Préfet de SAINT-FLOUR.

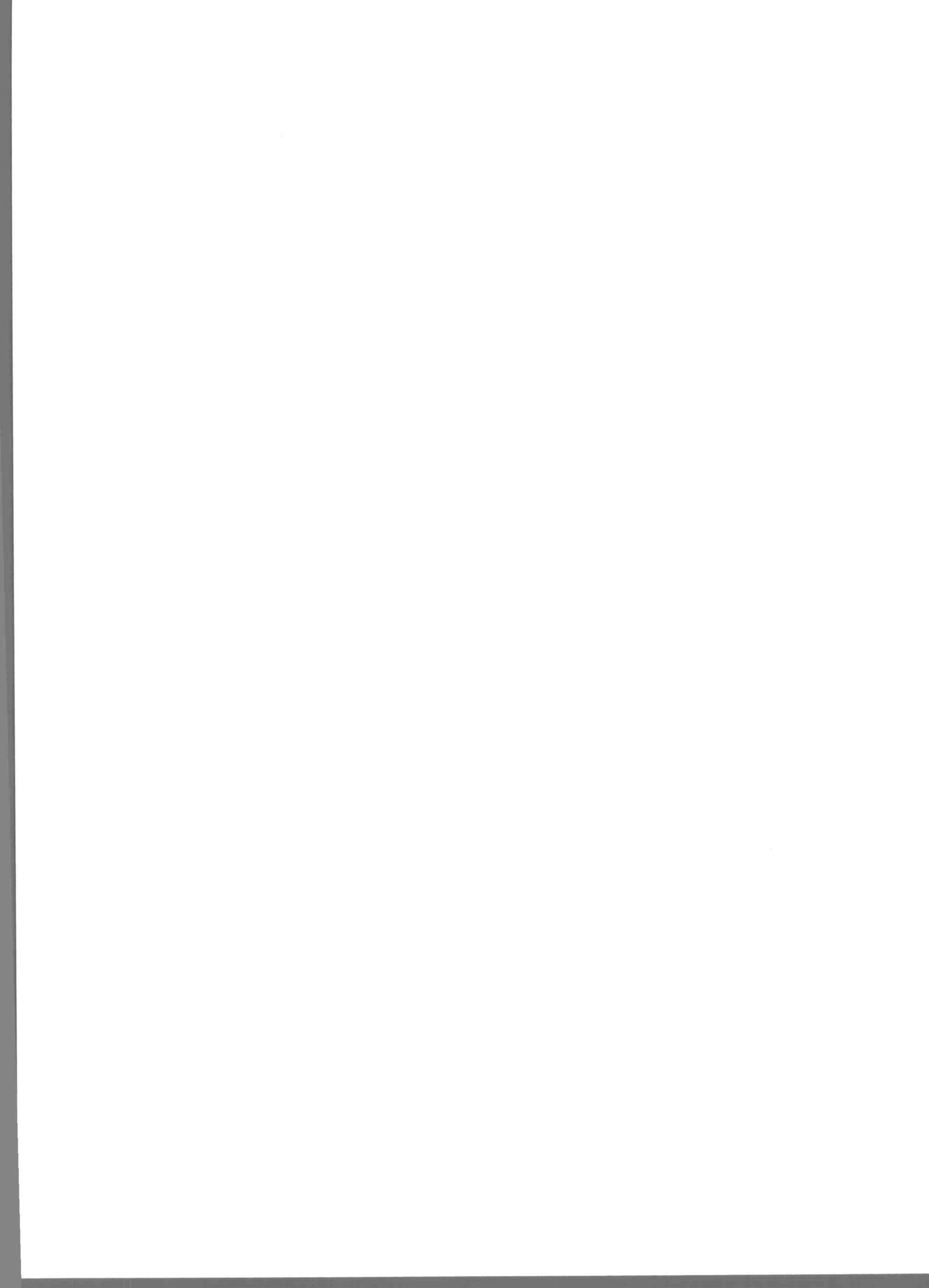
Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Sous-Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN AUX COLLÈGES BLAISE PASCAL ET LA VIGIERE ET D'OPPOSITION À LA FERMETURE DE CLASSES DANS LE CADRE DE LA NOUVELLE SECTORISATION**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Philippe DELORT

**VU** le rôle essentiel des collèges Blaise Pascal et La Vigière dans la scolarisation des élèves de la Commune de Saint-Flour et des communes environnantes ;



**CONSIDERANT** que ces collèges constituent des équipements éducatifs structurants, garantissant un service public de proximité et contribuant à l'égalité des chances pour tous les jeunes du secteur ;

**CONSIDERANT** la nouvelle sectorisation adoptée par le Conseil Départemental du Cantal ayant pour conséquence directe la fermeture de classes au sein des collèges Blaise Pascal et La Vigière à la rentrée 2025 ;

**CONSIDERANT** que cette mesure impacte le fonctionnement des établissements et les moyens alloués ;

**CONSIDERANT** que cette mesure ne s'inscrit pas dans l'intérêt des enfants, et génère des difficultés supplémentaires pour les familles, notamment celles dont les enfants pourraient être orientés vers des établissements plus éloignés ;

**CONSIDERANT** que cette nouvelle organisation génère une iniquité entre les établissements d'enseignement ;

**CONSIDERANT** que cette sectorisation a un impact sur le maintien d'un maillage territorial des écoles primaires ;

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,  
Après avoir délibéré,

- **EXPRIME sa profonde inquiétude face à la fermeture annoncée de classes aux collèges Blaise Pascal et La Vigière de Saint-Flour ;**

- **S'OPPOSE fermement à toute mesure de suppression de classes au sein de ces collèges découlant de la nouvelle sectorisation ;**

- **AFFIRME son soutien total à la communauté éducative, aux élèves et à leurs familles ;**

- **DEMANDE au Conseil Départemental du Cantal de revoir sa décision et de maintenir les moyens nécessaires au bon fonctionnement de ces établissements.**

POUR : 22 voix

ABSTENTION 1 : (M. Jonathan LAROUSSINIE)

Ainsi délibéré en séance ordinaire les jour, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre.

Le Maire,



Philippe DELORT

L'élue secrétaire de séance,



Maryline VICARD

## SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

---

**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** mardi 15 juillet 2025 18:18  
**À:** SECRETARIAT Ville de Saint-Flour  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 08-07-2025-130

### *'.: Notification FAST :*

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 08-07-2025-130, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE. Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250715-08-07-2025-130-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 08-07-2025-130

Objet : Motion de soutien aux collèges Blaise Pascal et La Vigière et d'opposition à la fermeture de classes dans le cadre de la nouvelle sectorisation

Date de décision : 15/07/2025

Date de transmission : 15/07/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences / 9.4. Voeux et motions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

